
Lettre du représentant Michaud, en mission dans les départements de l'Indre et du Cher, qui présente un tableau politique du département et fait passer les adresses du district, du tribunal, du bureau de conciliation et du comité de surveillance, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Jean baptiste Michaud

Citer ce document / Cite this document :

Michaud Jean baptiste. Lettre du représentant Michaud, en mission dans les départements de l'Indre et du Cher, qui présente un tableau politique du département et fait passer les adresses du district, du tribunal, du bureau de conciliation et du comité de surveillance, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 537-538;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20823_t1_0537_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Séance du 9 Germinal An II

(Samedi 29 Mars 1794)

Présidence de TALLIEN

La séance est ouverte à 11 heures.
Laloi, ex-président, occupe le fauteuil.

1

Le ministre des contributions publiques fait passer à la Convention nationale trois états relatifs à la fabrication des monnaies, le premier présente la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches, depuis le 1^{er} janvier 1793, jusqu'au 1^{er} germinal, à 5,005,171 liv. 17 s.; le second comprend les envois de cuivre et de cloches faits par les départements aux maisons des monnaies et ateliers monétaires, jusqu'au premier de ce mois, savoir : en cuivre et bronze à 589,415 liv. 5 s., et en cloches à 5,477,921 liv. 10 s.; le troisième fait connaître la fabrication des pièces de cinq décimes, depuis le 1^{er} pluviôse, jusqu'au 1^{er} germinal; et qui se monte à 35,407 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

2

L'administration du district de Marseille envoie l'état des biens d'émigrés vendus dans le courant du mois ventôse; un objet estimé 48,699 liv. 13 s. 10 d., a été adjugé à 98,800 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (2).

3

Les administrateurs du département de la Marne annoncent, que dans les six districts de son arrondissement, la vente des biens d'émigrés est en pleine activité. Le produit, jusque dans le courant du mois ventôse, est de

(1) P.V., XXXIV, 235. *Audit. nat.*, n° 553; *Ann. patr.*, n° 453; *C. Eg.*, n° 589; Bⁱⁿ, 9 germ.; *F.S.P.*, n° 270; *J. Sablier*, n° 1226; *Mon.*, XX, 83; *M.U.*, 151; *Débats*, n° 556, p. 142; *Rép.*, n° 100, p. 400.

(2) P.V., XXXIV, 235. *M.U.*, XXXVIII, 155; *C. Eg.*, n° 589; Bⁱⁿ, 9 germ.

2,163,401 liv.; il a surpassé les estimations de 965,947 liv. 10 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

4

Le représentant du peuple, près les départements de l'Indre et du Cher, présente le tableau politique du département de l'Indre. L'esprit public y a fait, depuis quelques temps, les plus grands progrès et y acquiert tous les jours plus d'énergie. Les lois y sont ponctuellement exécutées, les contributions publiques exactement payées, les ateliers de salpêtre y sont dans la plus grande activité, les églises y sont fermées, les biens d'émigrés s'y vendent à un prix excessif, les étangs y ont été en grande partie desséchés, plusieurs châteaux féodaux détruits; les sociétés populaires se cotisent à l'envi pour fournir des secours aux défenseurs de la patrie; il en est peu qui n'aient envoyé sur les frontières un cavalier jacobin, armé et équipé. L'affreuse conspiration qui vient d'être déjouée a excité dans ce département la plus vive indignation. Il fait passer les adresses du département de l'Indre, du district, des membres du tribunal, du bureau de conciliation et du comité de surveillance d'Indre-Libre. Tous félicitent la Convention sur ses travaux, sur les grandes mesures qu'elle a prises contre les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Indre-Libre*, 5 germ. II] (3).

« Citoyens collègues,

L'affreuse conspiration que les Comités de salut public et de sûreté générale viennent de déjouer, a excité une indignation générale dans le département de l'Indre; j'en ai été

(1) P.V., XXXIV, 235. Bⁱⁿ, 10 germ.; *M.U.*, XXXVIII, 155; *Mon.*, XX, 88; *C. Eg.*, n° 589; *J. Sablier*, n° 1226; *Débats*, n° 561, p. 238.

(2) P.V., XXXIV, 235.

(3) C 297, pl. 1013, p. 16. Reproduit dans Bⁱⁿ, 10 germ.; *Audit. nat.*, n° 555; *M.U.*, XXXVIII, 188; *J. univ.*, n° 1590. Mention dans *Débats*, n° 558, p. 177; *J. Sablier*, n° 1226; *M.U.*, XXXVIII, 157. Analyse dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 178.

témoin dans les sociétés populaires où d'une voix unanime le peuple et les autorités constituées ont voué à l'exécration publique et au dernier supplice les scélérats qui ont osé former le détestable projet d'étouffer la liberté du peuple dans le sang de ses représentants; qu'ils périssent! qu'ils périssent! ces monstres, ces vils assassins! Voilà le cri qui n'a cessé de se répéter sur tous les points de ce département depuis que la nouvelle de cet horrible attentat y est arrivée. Je vous envoie, citoyens collègues plusieurs adresses des différentes autorités constituées de cette commune que vous trouverez rédigées dans ce sens. La société populaire, enflammée du même zèle pour le salut public, vous a déjà exprimé le vif intérêt qu'elle a pris à l'heureuse découverte qui a écarté de vous les poignards dont vous avez été menacés; et les applaudissements unanimes qu'elle a donné au courage que vous avez montré dans une circonstance aussi critique; c'est par cette raison que vous n'y trouverez pas la sienne. Ces adresses vous peindront, Citoyens-Collègues, les principes, les dispositions, et les espérances non seulement des fonctionnaires publics au nom de qui je vous les présente, mais encore du peuple entier des six districts dont ce département est composé. Oui, cette effusion de sensibilité, de confiance, d'attachement, et de reconnaissance qu'elles renferment, est l'expression des sentiments et des vœux de tous les sans-culottes de ce département, où l'esprit public a fait depuis quelque tems de grands progrès, et acquiert tous les jours plus d'énergie. Les églises y sont toutes fermées; les décadis y sont devenus les jours de repos et sont consacrés au culte de la raison; les loix y sont ponctuellement exécutées; les biens des émigrés s'y vendent à des prix excessifs; les prêtres reconnus pour intrigants et avides de places y sont conspués; on commence à y démolir les clochers; les étangs y ont été en grande partie desséchés; plusieurs châteaux féodaux y ont été détruits, et ceux qui menacent encore la sûreté publique seront incessamment démolis. Les nobles qui par des fréquentations suspectes et des propos inciviques s'étoient montrés les ennemis de la liberté et de l'égalité ont tous été renfermés : les ateliers de salpêtre y sont en grande activité; les contributions publiques y sont payées avec exactitude; les routes y sont généralement en bon état. Les sociétés populaires se cotisent à l'envie les unes des autres, pour procurer des secours aux défenseurs de la patrie; il n'en est pas qui n'ayent envoyé un cavalier Jacobin bien monté, armé, et équipé, sur les frontières. Les comités de surveillance ne font grâce à aucun agitateur, point de dissension, point de cabale fanatique dans les campagnes : tous les vœux y sont confondus pour le maintien de la République; partout le peuple est satisfait de votre fermeté, et est persuadé que le gouvernement révolutionnaire étoit indispensablement nécessaire pour la sauver du naufrage.

Voilà, Citoyens Collègues, le tableau politique que présente le département de l'Indre; et cependant les subsistances y sont rares! Le bon esprit qui y règne dans une circonstance aussi fâcheuse, doit vous prouver de plus en plus qu'aucune espèce de conspiration tendante à détruire le régime populaire, ne pourra y

prendre racine, et que ce département est un des plus fermes appuis des loix que vous avez faites jusqu'ici, et de celles que vous ferez pour assurer de plus en plus la Liberté et le Bonheur du Peuple. S. et F. »

(*Applaudi.*)

MICHAUD.

[*Les administr. du départ., à la Conv.; s.l.n.d.*]
(1).

« Citoyens représentants,

Mettre la vertu et la probité à l'ordre du jour est une mesure dont nulle autorité n'avoit encore conçu l'idée. Elle appartient aux représentants du peuple français; et c'est à son émission que la patrie doit la découverte du nouveau complot qui la menaçoit. Telle est la force de la vertu qu'elle ramène sans cesse à la probité ceux même qui en sont les plus éloignés par leurs intérêts. Pouvoit-elle ne pas produire un effet assuré quand une grande nation la prend pour base de son gouvernement? Qu'elle étoit donc la corruption des abominables conspirateurs qui vouloient nous livrer à de nouveaux tyrans, pour n'avoir pas été arrêtés dans leurs projets parricides, par une proclamation aussi touchante? Les monstres! sans doute le glaive de la loi en a déjà purgé le sol de la liberté! mais que notre indignation a été profonde, quand nous avons vu que c'étoit les amis les plus apparents du peuple! Ainsi se justifie de plus en plus la sagesse du gouvernement révolutionnaire que vous nous avez donné. C'est son action rapide et sûre qui déjouera toujours les trames de nos ennemis. Continuez augustes représentants, à veiller pour notre bonheur : nous veillerons pour votre sûreté. Ne quittez votre poste qu'après que vous aurez terrassé tous les ennemis de la République, et vous vous élevez des monuments éternels de reconnaissance dans les cœurs de tous les Français.

CUINAT, DUBRAY, MIARD, COUTAIGNE, FOREST.

[*Le distr. à la Conv.; Indre-Libre, 3 germ. II*] (2).

Nous nous félicitons de vos glorieux et immenses travaux et de votre infatigable surveillance; continuez de déployer ce courage et cette énergie qui font pâlir d'effroi tous les despotes et nos ennemis.

Vous venez encore de découvrir leurs lâches complots, frappez ces traîtres et ces scélérats, que le glaive de la loi ne cesse de les atteindre, que lorsque l'atmosphère de la liberté sera purgée du venin de tous les vils partisans de la tyrannie.

Restez à votre poste, dignes représentants d'un grand peuple, jusqu'à ce que votre ouvrage soit consolidé et que nous puissions jouir en paix du fruit de vos sublimes travaux.

Nous resterons toujours unis à la sainte montagne pour terrasser les scélérats et les monstres qui veulent attenter à la souveraineté du peuple, à l'unité et à l'indivisibilité de la république. S. et F. »

ROBERT, HAMART (*substitut de l'agent nat.*),
CHÉDIN (*v.-présid.*), QUAIN (*secrét.*).

(1) C 297, pl. 1013, p. 14.

(2) C 297, pl. 1013, p. 11. B⁴, 10 germ.